	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-730

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	<i>N° 2018-730</i>

**BEGLES - Opération de renouvellement urbain (ORU) de la cité Paty - Cession à Domofrance -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2004, la ville de Bègles conduit en partenariat avec la Métropole et la société d'Habitations à loyer modéré (HLM) Logévie, l'opération de renouvellement urbain de la cité Paty construite en 1977. Ce programme est inscrit depuis 2009 au contrat de codéveloppement.

En partenariat avec le bailleur, les résidents et la commune, le programme d'aménagement a fait l'objet d'une réflexion approfondie visant à développer sur ce territoire une grande qualité résidentielle avec des espaces collectifs accessibles et la réalisation d'une nouvelle offre de logements complémentaire à celle existante.

Les études de diagnostic réalisées en 2009 et 2010 ont conduit les acteurs du projet, Logévie, la commune et la Métropole à valider le scénario d'une opération de démolition-reconstruction sur l'ensemble du quartier se traduisant par la démolition des quatre-vingt-six logements et la reconstruction sur le site du Paty de plus d'une centaine de logements sans modification de la trame viaire existante.

Par ailleurs, des études hydrauliques complémentaires ont été également nécessaires afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires édictées par l'Etat en matière de lutte contre les risques d'inondation et qui sont applicables au site.

Les impératifs techniques et financiers inhérents à ces prescriptions réglementaires ont conduit le bailleur Logévie à confier, avec l'assentiment de la ville, le portage et la réalisation de ce programme immobilier à la société Domofrance.

Le programme élaboré par l'aménageur nécessite la cession à son profit de l'emprise déclassée de la voie métropolitaine desservant la cité Paty afin d'y réaliser un aménagement paysager de qualité et qui participera également à la prévention du risque inondation.

Le service du Domaine a estimé la valeur vénale de l'emprise à céder à 190 000 euros pour une superficie d'environ 1 749 m². Cependant compte-tenu de la prise en charge par Domofrance de la déconstruction de la voirie, des réseaux y transitant ainsi que du coût d'aménagement de l'espace paysager sans autre valorisation

foncière, la cession envisagée pourrait être opérée en appliquant un abattement de 50 % à la valeur vénale estimée par le Domaine, soit un prix de cession de quatre-vingt-quinze mille euros (95 000 euros).

Domofrance doit également céder gratuitement à la Métropole une emprise foncière d'environ 354 m² dans le cadre de cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté métropolitain n° 2017-1051 du 21 juillet 2017 portant déclassement de la rue de la cité Paty à Bègles,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2017-33039V0427 du 12 décembre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'opération de renouvellement urbain de la cité Paty à Bègles nécessite la cession de l'emprise de voirie susvisée au profit de Domofrance, qui prendra par ailleurs d'importants travaux à sa charge dans ce cadre,

DECIDE

Article 1 : de céder en l'état au prix de quatre-vingt-quinze mille euros (95 000 euros) au profit de la société d'HLM Domofrance l'emprise déclassée de la rue de la cité Paty à Bègles appartenant à Bordeaux Métropole et cadastrée section AT 226, 229, 232, 235, 238, 241 et 244 pour une superficie d'environ 1 749 m²,

Article 2 : d'imputer le montant de la recette provenant de cette cession au chapitre 77 compte 775 article 515 du budget de l'exercice en cours,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette cession et notamment l'acte authentique

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018	